

Lange Dopingsperren gegen zwei Kampfsportler

Autor Falko Ismer-Werner

Longues suspensions pour dopage contre deux athlètes d'arts martiaux



Ittigen, 10. März 2022. Die Disziplinarkammer des Schweizer Sports (DK) sperrt zwei Kampfsportler wegen Vorhandenseins verbotener Substanzen für vier Jahre und verurteilt sie jeweils zu einer Geldzahlung.

Anlässlich einer Wettkampfkontrolle wurde der Boxer Seid Dzemaili positiv auf Testosteron getestet. Nach Benachrichtigung durch Swiss Sport Integrity (damals Antidoping Schweiz) konnte der Athlet keine Ausnahmebewilligung zu therapeutischen Zwecken für die Anwendung von Testosteron vorlegen. Daraufhin wurde der Boxer von der DK provisorisch gesperrt. Nach Abschluss des Disziplinarverfahrens sprach die Disziplinarkammer eine vierjährige Sperre aus. Zusätzlich muss der Verurteilte Kontroll- und Analysekosten, eine Parteientschädigung sowie Verfahrenskosten im Gesamtbetrag von rund 2500 Franken übernehmen.

Beim MMA-Kampfsportler Husein Kadimagomaev wurde bei einer Wettkampfkontrolle im Rahmen eines Ringer-Wettkampfs die verbotene Substanz Meldonium nachgewiesen. Auf Antrag von Swiss Sport Integrity wurde der Sportler von der DK provisorisch gesperrt und entsprechend wurde die Eröffnung eines Disziplinarverfahrens beantragt. Als Sanktion sprach die Disziplinarkammer eine vierjährige Sperre aus. Zusätzlich muss der Verurteilte Kontroll- und Analysekosten, eine Parteientschädigung sowie Verfahrenskosten im Gesamtbetrag von knapp 2000 Franken übernehmen.

Swiss Sport Integrity erinnert alle Athletinnen und Athleten daran, dass sie bei einem Verstoss gegen die Anti-Doping-Bestimmungen die volle Verantwortung tragen müssen, mit allen daraus entstehenden Konsequenzen. In den beiden publizierten Fällen werden zusätzlich zu den Sperren alle Ergebnisse seit den positiven Dopingkontrollen annulliert, Medaillen sowie Punkte aberkannt und Preisgelder zurückgefordert.

Ittigen, le 10 mars 2022. La Chambre disciplinaire du sport suisse (CDS) suspend deux sportifs de combat pour quatre ans en raison de la présence de substances interdites et les condamne chacun à payer une amende.

Lors d'un contrôle en compétition, le boxeur Seid Dzemaili a été contrôlé positif à la testostérone. Après avoir été informé par Swiss Sport Integrity (à l'époque Antidoping Suisse), l'athlète n'a pas pu présenter d'autorisation exceptionnelle à des fins thérapeutiques pour l'utilisation de testostérone. Suite à cela, le boxeur a été suspendu provisoirement par la CD. Au terme de la procédure disciplinaire, la chambre disciplinaire a prononcé une suspension de quatre ans. De plus, le condamné doit prendre en charge des frais de contrôle et d'analyse, une indemnité de partie ainsi que des frais de procédure d'un montant total d'environ 2500 francs.

La présence de meldonium, une substance interdite, a été détectée chez le combattant de MMA Husein Kadimagomaev lors d'un contrôle en compétition dans le cadre d'une compétition de lutte. A la demande de Swiss Sport Integrity, le sportif a été suspendu provisoirement par la CD et l'ouverture d'une procédure disciplinaire a été demandée en conséquence. La chambre disciplinaire a prononcé une suspension de quatre ans à titre de sanction. De plus, le condamné doit prendre en charge des frais de contrôle et d'analyse, une indemnité de partie ainsi que des frais de procédure d'un montant total de près de 2000 francs.

Swiss Sport Integrity rappelle à tous les athlètes qu'ils doivent assumer l'entièvre responsabilité en cas de violation des règles antidopage, avec toutes les conséquences qui en découlent. Dans les deux cas publiés, en plus des suspensions, tous les résultats obtenus depuis les contrôles antidopage positifs sont annulés, les médailles ainsi que les points sont retirés et le remboursement des prix est exigé.